



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de main-d'oeuvre dans le secteur de la santé

Question écrite n° 40234

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de main-d'œuvre dans les établissements de santé. En effet, au cours de la période estivale, bon nombre d'établissements de santé et d'hôpitaux publics font face à des difficultés de recrutement dans le cadre des remplacements des personnels en congés annuels. La pénurie de personnels qualifiés est un phénomène récurrent à cette période de l'année. On observe toutefois une tendance à la hausse dans tous les secteurs du domaine de la santé et pour plusieurs professions différentes, notamment paramédicales (infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers). En effet, les établissements, qui avaient pourtant anticipé ces recrutements, font de plus en plus face à des désistements de dernière minute. Le secteur doit également affronter une forme de désaffection de ces métiers, du fait notamment des contraintes spécifiques liées au secteur : travail de nuit, week-end et jour férié travaillés, etc. Cette tendance pourrait par ailleurs perdurer et devenir de plus en plus préjudiciable pour le recrutement de jeunes recrues, puisqu'on constate que les établissements de formation ne font pas toujours le plein des places offertes. Dans la poursuite de la mise en œuvre du Ségur de la santé, qui consacre près de 13 milliards d'euros d'investissements au secteur et qui a permis la revalorisation salariale de plus de 2 millions d'agents, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40234

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5693

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)